

Province de Québec  
Municipalité du Village de Massueville

**Lundi 7 mai 2018**

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue à la mairie, située au 246, rue Bonsecours à Massueville, le lundi 7 mai 2018 à 19h30, à laquelle sont présents:

Le maire Denis Marion et les conseillers René Lalancette, Nicole Guilbert, Louis Fillion, Ginette Bourgeois, Richard Gauthier;

Était absent le conseiller Matthieu Beauchemin;

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire Denis Marion.

---

**À 19h15, Barbara Côté, CPA, CA de la firme Hébert Marsolais inc., présente et dépose le rapport financier vérifié 2017 consolidé.**

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018;
4. Documents déposés;
5. Période de questions;
6. Rapport du maire;
  
7. **VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS**
  - 7.1 Suivi des différents comités;
  - 7.2 Projet de conversion de l'église en salle multifonctionnelle;
  - 7.3 Entente sur le partage de la ressource en loisir;
  - 7.4 Demande d'aide financière du Comité de la Saint-Jean de Saint-Aimé et Massueville;
  
8. **RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION**
  - 8.1 Adoption du règlement numéro 411-18-01 modifiant le règlement 411-01 en établissant de nouvelles dates de ventes de bric-à-brac;
  - 8.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 455-18-01 modifiant le règlement numéro 455-17 concernant le programme de revitalisation pour le territoire de Massueville en autorisant un crédit de 5 ans sur la construction de nouveaux immeubles de 4 logements et plus.
  
9. **SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT**
  - 9.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - avril 2018;
  
10. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET USINE D'ÉPURATION**
  - 10.1 Rapport du responsable des travaux de voirie et de l'usine d'épuration des eaux usées - avril 2018;

10.2 Autorisation de la signature pour accepter les travaux pour le déplacement de la ligne de distribution d'Hydro-Québec afin de terminer les travaux sur la rue de Varennes;

10.3 Autorisation de signature pour accepter d'assumer les frais d'analyse pour le déplacement du réseau afin de terminer les travaux sur la rue de Varennes;

#### 11. ADMINISTRATION

11.1 Présentation des comptes à payer du mois d'avril 2018;

11.2 Dépôt de l'état des activités financières au 30 avril 2018;

11.3 Demande d'appui de Biophare;

12. Période de questions;

13. Affaires nouvelles;

14. Questions diverses;

15. Clôture de la séance.

#### 1. Ouverture de la séance

Le maire, Denis Marion, ouvre la séance ordinaire à 20h10.

Rés. 2018-05-063      2.    **Adoption de l'ordre du jour** (c. c.)

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;

Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;

IL EST RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tout en laissant le point « *Questions diverses* » ouvert.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-05-064      3.    **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018 et son suivi** (c. c.)

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue le 3 avril 2018, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Sur proposition de madame la conseillère Ginette Bourgeois;

Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;

IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal et le suivi de la séance du 3 avril 2018 et d'en autoriser les signatures.

Adopté à l'unanimité

#### 4. **DOCUMENTS DÉPOSÉS** (c.c. liste)

-Avis de dépôt de 376 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre de compensations tenant lieu de taxes. (208-150);

CORRESPONDANCE

1. **MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC** : Renouvellement de notre contrat d'assurance municipal. (106-100);
2. **CABINET DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC** : Accusé de réception de notre résolution no 2018-02-023 concernant le financement des nouvelles responsabilités des MRC et des municipalités en matière de milieux humides et hydriques. (114-250);
3. **SÛRETÉ DU QUÉBEC-RÉGION MONTÉRÉGIE** : Lettre nous informant d'une probable diminution de service les 8 et 9 juin prochains en raison du Sommet du G7. (501-103);
4. **SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC** : Lettre concernant la campagne de sécurité à vélo. (114-400);
5. **M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL** : Transmission des règlements no 281-18 relatif à la gestion des matières résiduelles et 282-18 relatif au pouvoir additionnel du préfet. (114-241); - Copie de la résolution no 2018-04-136 concernant l'appui au recours pour une dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP). (114-241);
6. **JEAN FORTIN & ASSOCIÉS SYNDICS INC.** : Rapport du syndic et avis de la demande de libération du failli dans le dossier de P. Joly. (705-130);
7. **RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE** : Invitation à l'assemblée générale annuelle le mercredi 23 mai 2018. (114-250);
8. **RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ** : Invitation à l'assemblée générale annuelle le mercredi 30 mai 2018. (114-400);
9. **R.A.R.C.** : Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2018. (114-245);
10. **SERVICE CANADA** : Acceptation de notre demande de financement dans le cadre d'Emplois d'été Canada. (208-141);
11. **DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL** : Informations concernant la modification de la publication des avis de mariage et d'union civile. (805-000);
12. **CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE** : Invitation aux élus responsables des questions familles-aînées à une séance de formation et d'échange. (114-250);
13. **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE** : Lettre confirmation l'approbation du règlement d'emprunt no 460-18 au montant de 625 000 \$. (105-131, 202-110, 208-141);
14. **MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS** : Résolution no 18-04-61 par laquelle la municipalité de Saint-Louis nous donne un préavis de 6 mois pour mettre fin à son entente dans le dossier de la ressource humaine en loisirs. (401-130);

15. **JEAN BIGUÉ, ATTACHÉ POLITIQUE DU DÉPUTÉ DE RICHELIEU :**  
Courriel avec les documents à remplir pour le « Programme d'aide à la voirie locale ». (208-141);
16. **BERNIER FOURNIER AVOCATS :** Offre de services juridiques en droit municipal. (114-300);
17. **R.I.P.I. :** Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2018. (114-245);
18. **NORMAND-GEORGES PÉTRIN :** Lettre par laquelle M. Pétrin nous fait part de sa compréhension du travail de l'inspecteur en urbanisme. (705-130).

#### 5. Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention de l'assistance.

#### 6. Rapport du maire

Les travaux sur la rue Cartier commenceront le 8 mai. Ils se termineront à temps pour les festivités de la Saint-Jean. Les travaux sur Varennes, entre Cartier et Plessis, seront également terminés ce printemps. La dernière phase des travaux prévus à notre plan d'intervention sera donc complétée avant l'été.

On nous annonce d'autres subventions pour d'autres travaux à faire dans le village au cours des prochaines années. Les membres du Conseil ont amorcé les discussions sur les analyses de nos ingénieurs pour voir quel type d'échéancier nous pouvons avoir dans le contexte financier de la municipalité. Nous pouvons recevoir des millions de dollars en subvention, mais il restera toujours aux citoyens à payer la part de la municipalité. Les membres du Conseil souhaitent conserver l'équilibre entre ce qu'il y a de travaux à faire et notre capacité collective de payer. Massueville demeure une des municipalités où la qualité des infrastructures souterraines, c'est-à-dire égouts et aqueduc, celles qui coûtent le plus cher, est la meilleure. Nous pouvons être fiers de cela. Mais il y a quand même plusieurs rues qui mériteraient des investissements en asphalte...

Plusieurs citoyens ont nettoyé leur trottoir et leur part de la rue. Je tiens à vous remercier pour ce travail. Cela contribue à la propreté et à la beauté du village tout en réduisant les coûts qu'il faudrait engager si la municipalité devait le faire. Nous y gagnons tous!

Ce soir, le dossier de l'église est à l'ordre du jour des deux conseils municipaux de Massueville et de Saint-Aimé. Nous saurons bientôt si nous pourrions aller de l'avant avec ce projet important.

En l'absence de notre agent de développement en loisir, Alex Cloutier, qui se remet tranquillement d'un accident de voiture, nous avons embauché Laurie Deschamps pour une période de trois mois. Elle accompagnera particulièrement le camp de jour, avec la complicité des gens du Chalet, et le soccer, avec la complicité de Nathalie Desrosiers. Elle coordonnera également la mise à niveau de nos plateaux d'activités de loisir, derrière l'école et la mairie, avec la collaboration de nos inspecteurs municipaux. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Denis Marion  
Maire

## **7. VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS**

### **7.1 Suivi des différents comités**

À titre informatif, les membres du Conseil résument les différents développements survenus dans chacun des comités.

Rés. 2018-05-065

### **7.2 Projet de conversion de l'église en salle multifonctionnelle** (c.c.1 802-124)

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de Saint-Aimé a signifié à maintes reprises son souhait de céder la propriété de l'église ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens et organismes communautaires des municipalités de Saint-Aimé et de Massueville reconnaissent le caractère patrimonial et la valeur de l'église de Saint-Aimé et souhaitent que ce bâtiment soit préservé;

CONSIDÉRANT QU'il y plusieurs années, des démarches ont été entreprises afin de planifier la transformation de l'église en salle multifonctionnelle pour répondre à différents besoins de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs rapports d'experts ont été produits dans les dix dernières années, confirmant que l'édifice de l'église, bien qu'il requière certains travaux de maintenance, est dans un bon état général et qu'il est exempt d'amiante;

CONSIDÉRANT QUE le 8 novembre 2016, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a informé la Municipalité du Village de Massueville que son projet de transformation de l'église était prioritaire et admissible à une subvention dans le cadre du PIQM volet 5.1;

CONSIDÉRANT QUE le 20 septembre 2017, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a consenti à nous accorder un délai supplémentaire pour la réalisation du projet en reportant la date butoir au 31 mai 2018 et qu'il a par la suite informé les deux municipalités qu'il demeurerait flexible quant à cette date butoir;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a informé les municipalités de Massueville et de Saint-Aimé lors d'une rencontre téléphonique le 15 mars 2018 que la création d'une régie intermunicipale pour acquérir et transformer l'église était la seule voie possible pour que la totalité de la subvention puisse être octroyée conjointement aux deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications a informé les membres des conseils municipaux de Saint-Aimé et Massueville lors d'une rencontre le 9 avril 2018 qu'il serait ouvert à subventionner, dans un deuxième temps, une partie des aménagements requis pour l'installation de la bibliothèque dans l'édifice de l'église;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Village de Massueville s'engage à présenter l'ensemble du projet à la population de Massueville ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;  
Appuyée par madame la conseillère Ginette Bourgeois;  
IL EST RÉSOLU

DE POURSUIVRE ET D'ACCENTUER la collaboration avec la Municipalité de Saint-Aimé, la Fabrique de Saint-Aimé et le Comité pour l'avenir de l'église afin de mener à bien le projet de conversion de l'église en salle multifonctionnelle;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de commencer immédiatement le processus afin de répondre à toutes les exigences stipulées dans la lettre du 5 décembre 2016, notamment en préparant la création d'une Régie intermunicipale pour l'acquisition de l'église et sa transformation en salle multifonctionnelle.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 2018-05-066 **7.3 Entente de partage de la ressource en loisir** (401-130)

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;  
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;  
IL EST RÉSOLU

D'INFORMER les municipalités faisant partie de l'entente que la Municipalité du Village de Massueville est ouverte à rediscuter les termes de l'entente de partage de la ressource en loisir.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 2018-05-067 **7.4 Demande d'aide financière du Comité des fêtes de la St-Jean-Baptiste Saint-Aimé/Massueville** (c. c. |207-130)

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande d'aide financière du comité des fêtes de la St-Jean-Baptiste pour l'organisation des festivités 2018.

EN CONCLUSION,

Sur proposition de monsieur le conseiller René Lalancette;  
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;  
IL EST RÉSOLU

D'ACCORDER une aide financière de 100 \$;

Afin de donner application à la présente résolution, un montant de 100 \$ est disponible au poste budgétaire « *Subventions - autres organismes* » (02-190-00-970-00).

Adopté à l'unanimité

## **8. RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION**

Rés. 2018-05-068 **8.1 Adoption du règlement numéro 411-18-01 modifiant le règlement 411-08 en établissant de nouvelles dates de ventes de bric-à-brac** (c.c. |105-131)

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent modifier les dates pour les ventes de bric-à-brac;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Ginette Bourgeois, qui a aussi présenté le projet de règlement lors de la séance ordinaire du 3 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;  
Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;  
IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité du Village de Massueville ORDONNE et DÉCRÈTE par le présent règlement ce qui suit :

### **Terminologie**

Dans le présent règlement, l'expression suivante signifie :

- 1.1 Vente de bric-à-brac : une vente non commerciale tenue sur ou dans une propriété immobilière (terrain et bâtiment) de l'ensemble du territoire de la Municipalité.

### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 2**

Le présent règlement abroge le règlement no 411-08 et tous les autres règlements existants sur le sujet;

### **ARTICLE 3 Date et durée**

Les ventes de bric-à-brac sont autorisées sur tout le territoire de la Municipalité du Village de Massueville durant les fins de semaine de la fête des Patriotes et de la fête de l'Action de grâces et doivent se dérouler entre 8 h et 20 h.

### **ARTICLE 4 Circulation**

La circulation ne devra être entravée d'aucune façon par des objets installés trop près des rues ou des trottoirs.

### **ARTICLE 5 Dispositions générales**

#### **5.1 Application du règlement :**

Le Conseil municipal autorise les officiers de la Municipalité ou leur représentant à visiter et à examiner, entre 7 h et 18 h, toute propriété mobilière ou immobilière pour constater si le règlement y est exécuté.

Tout propriétaire ou personne responsable est tenu(e) de recevoir ces personnes et de répondre à toutes les questions qui leur sont posées par ces officiers de la Municipalité relativement à l'exécution de ce règlement.

#### **5.2 Responsabilités**

Là où le cas pourrait s'appliquer, le propriétaire et la personne responsable sont conjointement et solidairement responsables pour une nuisance que l'un des deux ou tous les deux aurai(en)t créée ou aurai(en)t permis d'être créée.

Aucun débris ni objet non vendu ne devra être laissé sur place à la fin de l'activité autorisée.

Finalement, il est important de s'assurer que les objets que l'on veut vendre ne posent pas de risque pour la sécurité des acheteurs. Les articles pour bébé sont particulièrement visés par la Loi sur les produits dangereux, qui interdit la vente de certains berceaux ou barrières pour bébé. Dans le doute, on s'informe auprès du Bureau de la santé des produits de Santé Canada ou on s'abstient d'acheter ou de vendre ces produits.

### 5.3 Pénalités

Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement est passible :

- Pour la première infraction, d'une amende minimale de deux cents dollars (200 \$) et maximale de quatre cents dollars (400 \$) et les frais;
- Pour toute récidive, une amende minimale de quatre cents dollars (400 \$) et maximale de six cents (600 \$) et les frais;

À défaut de paiement de l'amende et des frais, le mode de pénalité de la Loi des poursuites sommaires s'applique.

Si une infraction au présent règlement se perpétue de jour en jour, l'infraction constituera une infraction séparée pour chaque jour et sera punissable comme telle.

Le conseil municipal autorise tout agent de la paix ou officier à délivrer des constats d'infraction pour toute infraction au présent règlement.

### ARTICLE 6 communiqué

La Municipalité s'engage à publier un communiqué dans les journaux locaux.

### ARTICLE 7 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi, soit à la date de publication de l'avis d'adoption du présent règlement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ** à la séance ordinaire du Conseil de Massueville, le lundi 7 mai 2018 sous le numéro de résolution 2018-05-068

---

Denis Marion  
Maire

---

France Saint-Pierre, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### 8.2 Avis de motion et présentation en vue de l'adoption du projet de règlement numéro 455-18-01 modifiant le règlement numéro 455-17, concernant le programme de revitalisation pour le territoire de Massueville (c.c. |105-131)

Monsieur le conseiller Richard Gauthier donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un projet de règlement numéro 455-18-01 modifiant le règlement 455-17 sur le programme de revitalisation pour le territoire de Massueville en autorisant un crédit de taxes de 5 ans sur la construction de nouveaux immeubles de 4 logements et qui sera déposé à une séance ultérieure.



9. SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT

9.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment – avril 2018 (c. c. | 103-110)

Le rapport du mois d'avril 2018 est déposé au Conseil.

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, D'AQUEDUC ET USINE  
D'ÉPURATION

10.1 Rapport du responsable des travaux de voirie et de l'usine d'épuration  
des eaux usées – avril 2018 (c. c. | 103-110)

Le rapport du mois d'avril 2018 sera déposé à la prochaine séance.

- Rés. 2018-05-069 10.2 Autorisation de signature pour accepter les travaux de déplacement de la ligne  
de distribution d'Hydro-Québec afin de terminer les travaux sur la rue de  
Varenes (c. c. | 4.2.5/09)

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;  
Appuyée par monsieur le conseiller René Lalancette;  
IL EST RÉSOLU

DE RATIFIER l'autorisation accordée à France St-Pierre, directrice générale et  
secrétaire-trésorière, de signer pour et au nom de la Municipalité du Village de  
Massueville la demande de consentement et l'acceptation des coûts pour le  
déplacement de la ligne de distribution d'Hydro-Québec, afin de terminer les travaux  
sur la rue de Varenes.

Montant disponible au règlement d'emprunt 460-18.

Adopté à l'unanimité.

- Rés. 2018-05-070 10.3 Autorisation de signature pour accepter les frais d'analyse pour le  
déplacement du réseau de Télébec afin de terminer les travaux sur la rue de  
Varenes (c. c. | 4.2.5/09)

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion;  
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;  
IL EST RÉSOLU

DE RATIFIER l'autorisation accordée à France St-Pierre, directrice générale et  
secrétaire-trésorière, de signer pour et au nom de la Municipalité du Village de  
Massueville la demande de l'acceptation des coûts pour le déplacement du réseau de  
Télébec, afin de terminer les travaux sur la rue de Varenes.

Montant disponible au règlement d'emprunt 460-18.

Adopté à l'unanimité

11. ADMINISTRATION

- Rés. 2018-05-071 11.1 Présentation des comptes à payer du mois d'avril 2018 (c. c. | liste)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
du Village de Massueville  
de la séance ordinaire 7 mai 2018**

3545

Les membres du Conseil examinent la liste des comptes à payer au 30 avril 2018.  
Après examen,

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;  
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;  
IL EST RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière,  
France Saint-Pierre, à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je soussignée, France Saint-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière de la  
Municipalité du Village de Massueville, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des  
crédits suffisants dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la  
liste des factures à payer en date du 30 avril 2018.

ET D'APPROUVER telle que soumise la liste des factures à payer pour un total de  
52 726.81 \$

---

France Saint-Pierre  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

<u>NO CHÈQUE</u>	<u>FOURNISSEURS</u>	<u>MONTANT</u>
C1800087	Bibliothèque de Saint-Aimé/Massueville (aide financière 2018).....	2 000.00
C1800088	Fonds d'information sur le territoire (droits mutation - mars 2018).....	4.00
C1800089	G.A.D. Brouillard inc. (déneigement avril 2018).....	6 710.69
C1800090	M.R.C. Pierre-De Saurel (quote-part déchets avril 2018, covoiturage d.g.).....	2 805.79
C1800091	R.I.P.I. (quote-part avril 2018).....	4 998.24
C1800092	Manon Paulhus (ménage bureau-30 mars 2018) .....	183.96
C1800093	Fabrique de St-Aimé et Massueville (loyer mai 2018 et aide fin. brunch)..	370.00
C1800094	R.Q.V.V.S. (renouvellement adhésion 2018).....	63.00
C1800095	Coopérative informatique municipale (module loisirs) .....	404.14
C1800096	SÉ@O (infrastructures rue Cartier).....	27.38
C1800097	ANNULÉ .....	
C1800098	Fournitures de bureau Denis inc. (cartouche, agrafeuse, stylos).....	106.89
C1800099	M.R.C. de Pierre-De Saurel (service technique inform. janv. à mars).....	263.60
C1800100	R.I.P.I. (inspection à risque élevé).....	62.60
C1800101	Laboratoires Environex (analyses mensuelles-mars 2018).....	185.80
C1800102	Groupe Ultima inc. (renouvellement assurances 2018).....	13 343.00
C1800103	Les serres Pierre-Luc Villiard (50 caissettes fleurs -année 2017) .....	229.38
C1800104	Dépanneur S.G. Bardier (essence camion, gants cuir).....	83.41
C1800105	Drainage Richelieu inc. (drain-travaux rue Napoléon) .....	53.47
C1800106	Buropro Citation (lecture copieur au 24 avril 2018).....	106.73
C1800107	Comité des fêtes de la St-Jean (location chaises avril 2018) .....	20.00
C1800108	Tetra Tech QI inc. (m.a.j. plan d'intervention) .....	2 673.17
C1800109	Manon Paulhus (ménage bureau 27 avril et ajustement facture 2018-14) .....	281.69
C1800110	Francis Lapointe-Lamoureux (mise en place et ménage - avril 2018) .....	130.00
C1800111	Synagri (10 litres herbicide) .....	100.50
C1800112	Catherine Tétreault ing. (préparation travaux rue Cartier) .....	1 379.70
C1800113	La Capitale assurance (assurances collectives -avril 2018).....	850.54
C1800114	ANNULÉ .....	

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
du Village de Massueville  
de la séance ordinaire 7 mai 2018**

3546

C1800115	Kalitec signalisation (transport - pancarte Les Fleurons) .....	126.47
L1800037	FondAction (cotisations REER-mars 2018) .....	400.00
L1800038	Ministre du Revenu du Québec (remises mars 2018).....	3 273.57
L1800039	Receveur général du Canada (remises mars 2018).....	1 182.48
L1800040	Fonds solidarité FTQ (cotisations REER mars 2018) .....	300.00
L1800041	Hydro-Québec (600, rue Royale- 28 mars 2018) .....	2 592.12
L1800042	Hydro-Québec (éclairage public - 3 avril 2018).....	529.86
L1800043	Hydro-Québec (378, Bonsecours - 29 mars 2018).....	121.86
L1800044	Hydro-Québec (246, Bonsecours - 29 mars 2018).....	1 370.01
L1800045	Hydro-Québec (599, Royale - 29 mars 2018).....	324.83
L1800046	Visa Desjardins - voirie (asphalte froid, cadenas).....	118.21
L1800047	Visa Desjardins - bureau (journal municipal mars 2018, conversion pdf)....	84.39
L1800048	Hydro-Québec (rue Varennes - 9 avril 2018).....	44.98
L1800049	Hydro-Québec (rue Varennes - 9 avril 2018).....	52.64
L1800050	Hydro-Québec (rue Durocher - 9 avril 2018) .....	29.81
L1800051	FondAction (cotisations REER-avril 2018).....	360.00
L1800052	Ministre du Revenu du Québec (remises avril 2018) .....	2 657.34
L1800053	Receveur général du Canada (remises avril 2018) .....	958.85
L1800054	Télébec (téléphone usine-10 avril 2018).....	93.07
L1800055	Télébec (téléphone bureau- 10 avril 2018) .....	236.58
L1800056	Fonds solidarité FTQ (cotisations REER - avril 2018) .....	200.00
L1800057	Telus (cellulaires 18 avril au 17 mai 2018).....	232.06

**Total : ..... 52 726.81 \$**  
Adopté à l'unanimité

**11.2 Dépôt de l'état des activités financières au 30 avril 2018** (c. c. | 201-120)

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose, à titre informatif, l'état des activités financières au 30 avril 2018.

Rés. 2018-05-072     **11.3 Demande d'appui de Biophare** (c.c | 207-131)

CONSIDÉRANT QUE Biophare réalise présentement sa grande activité culturelle et éducative auprès de toutes les écoles de la Commission scolaire de Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT QUE cette 16<sup>e</sup> édition porte le titre de « 1900-1950 : 50 ans de gloire » et s'adresse aux élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années, dont 8 élèves provenant de la Municipalité de Massueville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sorel-Tracy et la MRC de Pierre-De Saurel participent déjà financièrement pour l'animation et le transport;

CONSIDÉRANT QUE le volet culturel de l'activité consistera à exposer les peintures réalisées par tous les élèves qui auront participé au projet sur la rampe de la promenade du parc Regard-sur-le-Fleuve du début du mois de juillet jusqu'à la fin du mois d'octobre et que cette partie du projet n'est pas couverte par des participations financières;

CONSIDÉRANT QUE le projet « 1900-1950 : 50 ans de gloire » permettra à ces élèves de mieux connaître le milieu dans lequel ils vivent;

CONSIDÉRANT QUE huit (8) enfants de Massueville verront ainsi leurs peintures exposées sur la place publique et que Biophare offre l'opportunité de parrainer les peintures des enfants de Massueville participant au projet à raison de 10 \$ par enfant;

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;  
Appuyée par madame la conseillère Ginette Bourgeois;  
IL EST RÉSOLU

D'ACCORDER l'aide financière demandée, soit un montant de 80 \$ pour le parrainage des huit (8) enfants de Massueville participant au projet « 1900-1950 : 50 ans de gloire ».

Afin de donner application à la présente résolution, un montant de 80 \$ est disponible au poste budgétaire suivant : « *Subventions autres organismes* » (02-190-00-970-00).

Adopté à l'unanimité

#### **12. Période de questions**

Une période de questions est tenue à l'intention de l'assistance.

#### **13. Affaires nouvelles**

Aucune affaire nouvelle n'est abordée lors de cette séance.

#### **14. Questions diverses**

Une période couvrant les questions diverses est tenue à l'intention des membres du Conseil.

Rés.2018-05-073

#### **15. Clôture de la séance**

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;  
Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;  
IL EST RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h45.

Adopté à l'unanimité

---

Denis Marion  
Maire

---

France Saint-Pierre  
Directrice générale et secrétaire-trésorière